



LOCATIONS IMMEUBLES COMMUNAUX

(Patrimoine de la Commune)

ADRESSES	TYPE	LOCATAIRE	DATE BAIL
60 Avenue du 8 mai 1945 (ancien presbytère)	T 4 rez-de-chaussée	Guillaume FALCOU	11/2017
60 Avenue du 8 mai 1945 (ancien presbytère)	T 4 étage	Angélica FERAR	07/2013
9 Avenue du 8 mai 1945 (ancienne Poste)	T 3 duplex	Fabrice et Angélique CRIADO	05/2025
337 Avenue Hagenthal le Bas (ancienne Poste)	T 3 duplex	Jean Pierre LOR	05/2020
50 Avenue Hagenthal le Bas (Pôle Santé)	T 3 étage	Killian BORDAS	05/2025
50 Avenue Hagenthal le Bas (Pôle Santé)	T 3 étage	Raphaël PIROT	04/2025
97 Chemin du Pigeon (ancien logement Ecoles)	T 3 duplex et terrain	Marie Christine COURROUYAN	04/2012
107 Chemin du Pigeon (ancien logement Ecoles)	T 2 duplex	Gilbert ROBIN	05/2010
107 Chemin du Pigeon (ancien logement Ecoles)	T 4 duplex	Maryse LARRERE	08/2014
100 Avenue du 11 novembre 1918 (ancien logement Ecoles)	T 4 duplex et terrain	David PEREZ	05/2021
32 Impasse des Courlis (Terrasses de l'Adour)	T 2 mitoyen et terrain	Manon FILBIEN	12/2021
126 rue des Cigognes (Terrasses de l'Adour)	T 2 mitoyen et terrain	Jeanine ALBIGET	12/2021
575 Rue des Ecoles (Terrasses de l'Adour)	T 2 mitoyen et terrain	Marie José SEGAS	04/2025
579 Rue des Ecoles (Terrasses de l'Adour)	T 2 mitoyen et terrain	Alexia MENDONCA	05/2025
605 Rue des Ecoles (Terrasses de l'Adour)	T 3 et terrain	Julien LEMOINE	04/2025
1250 Route du Bac (Au « Bac »)	Maison T 4 et terrain	Priscilla NAPOLI	12/2024

Loyers de 328,59 € à 608,78 €, en fonction de la dimension des logements.

BÂTIMENTS À USAGE DE COMMERCE OU PROFESSION LIBÉRALE

ADRESSES	TYPE	LOCATAIRE	DATE BAIL
27 Route de Mugron	Petite grange	Sébastien COUPRY	07/2015
50 Avenue Hagenthal le Bas (Pôle Santé)	Cabinet médical 1 pièce	Béatrice VANPEPERSTRATE infirmière	11/2013
50 Avenue Hagenthal le Bas (Pôle Santé)	Cabinet médical 1 pièce	Laëtitia EMONT infirmière	04/2022
50 Avenue Hagenthal le Bas (Pôle Santé)	Cabinet médical 1 pièce	Manon POLART pédicure podologue	07/2019
60 Avenue Hagenthal le Bas (Pôle Santé)	Pharmacie	Philippe LOUGUET pharmacien	09/2012
215 Avenue du 8 mai 1945 (L'Estandad)	Local commercial	Emmanuel PIROT	02/2021
108 Avenue du 11 novembre 1918 (Ancienne Ecole)	Local (bureau) et préau (dépôt)	SAS LANDAK (Mathieu MARROCQ)	05/2023
106 Avenue du 11 novembre 1918 (Ancienne Ecole)	Local commercial et cour	SARL AU BON PASTIS LANDAIS DE SOUPROSSE (Mathieu MARROCQ)	05/2023

Loyers de 372,73 € à 1 060,74 € en fonction de la superficie et de la nature des locaux.



Nouvelles entreprises

De nouvelles entreprises sont venues récemment compléter l'éventail des services disponibles sur notre commune :

- ↳ **Sandra CAPMARTIN**, coiffeuse ambulante, vous attend tous les lundis sur la place « Sports et loisirs », à bord de son camion équipé. Que ce soit pour une coupe homme ou femme, prenez rendez-vous au 06 07 43 88 57,
- ↳ Le garage **MCJT Auto**, situé au 2454 route de Tartas, propose un service complet d'entretien et de réparation automobile. Contact M. TRICOT : 06 46 08 36 12,
- ↳ L'entreprise **JHTP Landes**, au 214 chemin de Péchicq, réalise tous travaux de terrassement, assainissement et aménagement extérieur. Contact M. HEMERY : 06 64 85 18 72,
- ↳ L'atelier de **carrosserie automobile TRAITAT** en cours d'installation au 20 route du Grand Camp, offrant des prestations de réparation et remise en état de vos véhicules. Contact : 05 58 97 76 34 garage Laurède,
- ↳ La société **AQUIT'ENERGY** située au 670 chemin de Peyre propose des services d'électricité générale, climatisation, vmc,... Contact M. GRIET : 06 71 61 89 03,
- ↳ La carrosserie **CERMANN**, au 54 route de Saint-Etienne, propose un service de réparation automobile. Contact M. GERMANN : 06 06 81 48 81.

À noter également que **DANTHEZ Motoculture** a déménagé dans ses nouveaux locaux flambant neufs, situés rue des écoles.

Nous sommes heureux de les accueillir et leur souhaitons beaucoup de succès dans leurs activités !



SOUPROSSE

BULLETIN
MUNICIPAL
JUILLET 2025

L'édito de Monsieur LE MAIRE



Souprossaises, Souprossais

Ce bulletin municipal vous informe pour l'essentiel sur le résultat financier de l'exercice 2024 et sur le budget 2025. Malgré un rythme soutenu des investissements, nous dégageons un résultat positif significatif. Les taux d'imposition sur le foncier, seul levier fiscal que les communes peuvent désormais activer, restent inchangés malgré le désengagement de l'Etat auprès des collectivités locales. Nous avons reconduit le dispositif « la cantine à 1 euro » qui permet aux familles les plus modestes d'offrir au moins 1 repas équilibré par jour d'école à leurs enfants. Nous assurons la garderie du mercredi matin et le transport jusqu'à l'Accueil de Loisirs de Meilhan, services à destination des familles qui n'ont pas de solution de garde. La location de 24 bâtiments communaux, en attendant la livraison des derniers logements locatifs du lotissement « Les Terrasses de l'Adour », nous permet de réduire notre dépendance aux dotations de l'État. Le permis d'aménager de « Bonjour 3 » est en passe d'être déposé et nous permettra d'accueillir prochainement de nouvelles familles. Malgré notre discours répété sur l'importance du tri de nos déchets, nous constatons encore trop d'incivilités. Espérons que la mise en œuvre des nouveaux points tri complets ainsi que l'installation de la vidéoprotection contribuent à améliorer la situation. Je ne peux clôturer mon propos sans renouveler mes remerciements à l'ensemble des bénévoles qui s'impliquent dans les nombreuses associations communales. Profitons des manifestations qui jalonnent la période estivale pour entretenir le lien social, ADN de notre village, qui contribue à notre épanouissement.

Votre maire

SIETOM DE CHALOSSE

Points tri complets

Leur mise en place n'est toujours pas effective en raison du retard de fabrication des conteneurs d'ordures ménagères semi enterrés. Malgré tout il y aura 9 points tri complets répartis sur toute la commune :



Déchets

- Pour les futurs conteneurs d'ordures ménagères : seuls les sacs poubelle de 30 et 50 litres pourront être insérés dans la trappe.
 - Pour l'accès à toutes les déchetteries du SIETOM de Chalosse : badge obligatoire, il est toujours possible de créer son compte sur le site internet : www.sietomdechalosse.ecodito.com
 - Pour nos biodéchets : composteurs distribués gratuitement en contrepartie d'une sensibilisation en présentiel ou en visionnant un tutoriel sur le site internet du SIETOM de Chalosse.
- Nous déplorons une recrudescence de dépôts sauvages et prohibés à Souprosse. Sachez que le SIETOM est en droit de vous facturer 90 € pour l'enlèvement de ceux-ci. Les déchets nous coûtent très cher. Faisons en sorte que cela change en triant correctement. Utilisons les moyens mis à notre disposition : points tri, déchetteries, recycleries, composteurs.

RESPECTONS NOTRE ESPACE DE VIE
SOYONS TOUS RESPONSABLES

Suivez l'actualité de la commune sur son site internet : www.souprosse.fr / Facebook : Commune de SOUPROSSE / Application : INTRAMUROS.

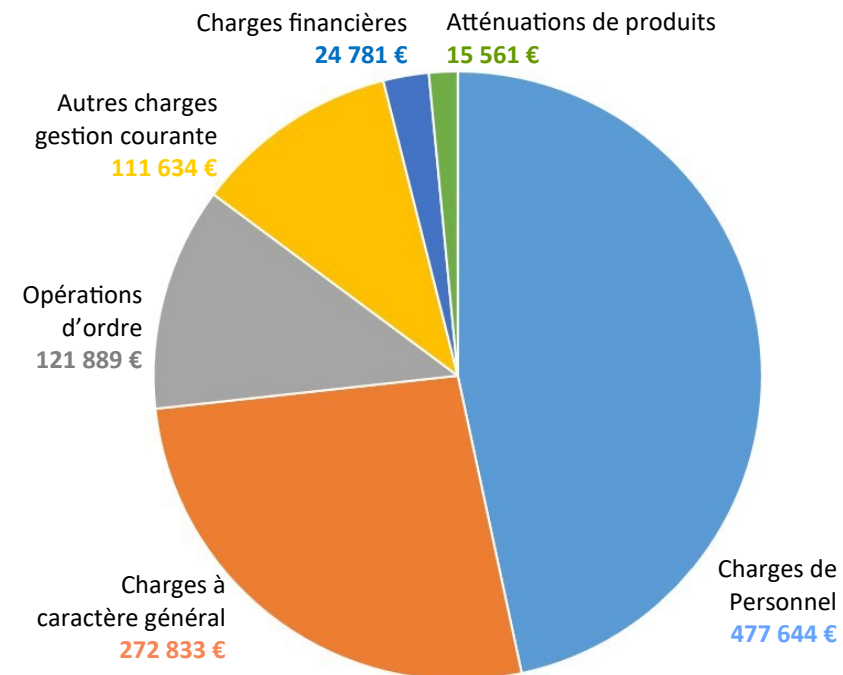


Compte financier unique 2024

Le compte financier unique a été approuvé par le conseil municipal le 18 Février 2025.
Il comprend l'ensemble des écritures en dépenses et en recettes effectuées en 2024.

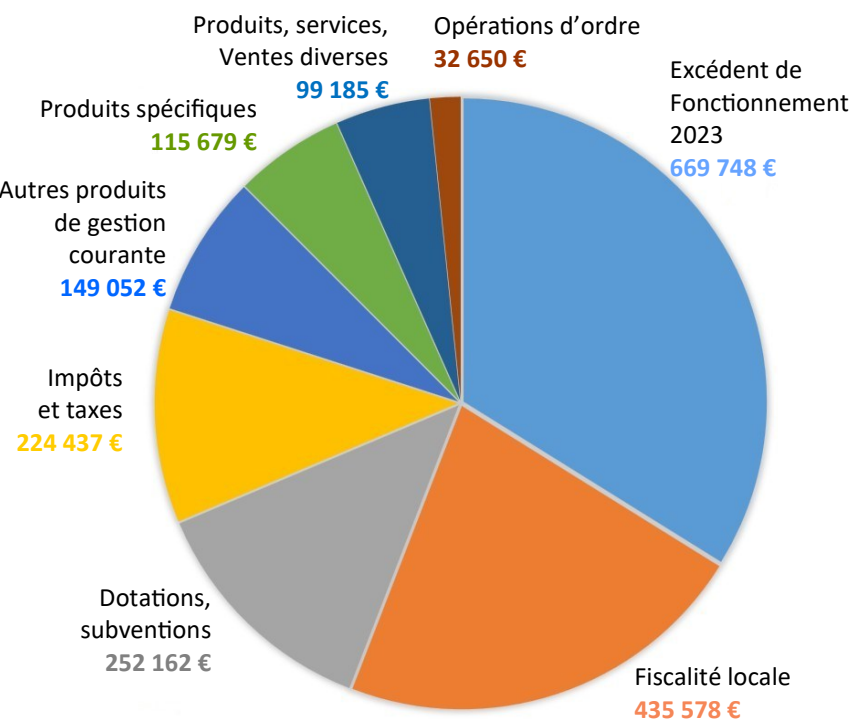
Section de Fonctionnement : 1 024 342 €

Cette section regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent de la collectivité.



Dépenses de fonctionnement 2024

Les charges de personnel sont en forte augmentation : + 7,80 %, suite au tuilage durant 3 mois de Benoît MARTINET, nouveau responsable des services techniques en remplacement de Christophe DUBOIS, Priscilla NAPOLI en CDD sur l'année complète, Michel CAMPET qui a basculé d'un contrat aidé à un CDD, ainsi que la rémunération des deux agents recenseurs. Retour à la normale des charges à caractère général en forte augmentation en 2023 (suite aux travaux au pôle commercial, entretien terrains, débroussaillage, nettoyage parcelles et fin des versements aux organismes de formation pour notre apprenti). Les opérations d'ordre sont des écritures comptables que l'on retrouvera à l'équivalent dans les recettes. Autres charges de gestion courante en augmentation de 3,55 %. Cela s'explique principalement par les participations aux centres de loisirs de Tartas et Meilhan, en raison d'un plus grand nombre d'enfants qui les fréquentent ainsi qu'à l'augmentation du tarif de journée. Diminution des charges financières (vieillesse des emprunts). Les atténuations de produits correspondent à la régularisation de la compensation de la taxe d'habitation par les services de l'état.



Capacité d'Auto-financement (CAF)

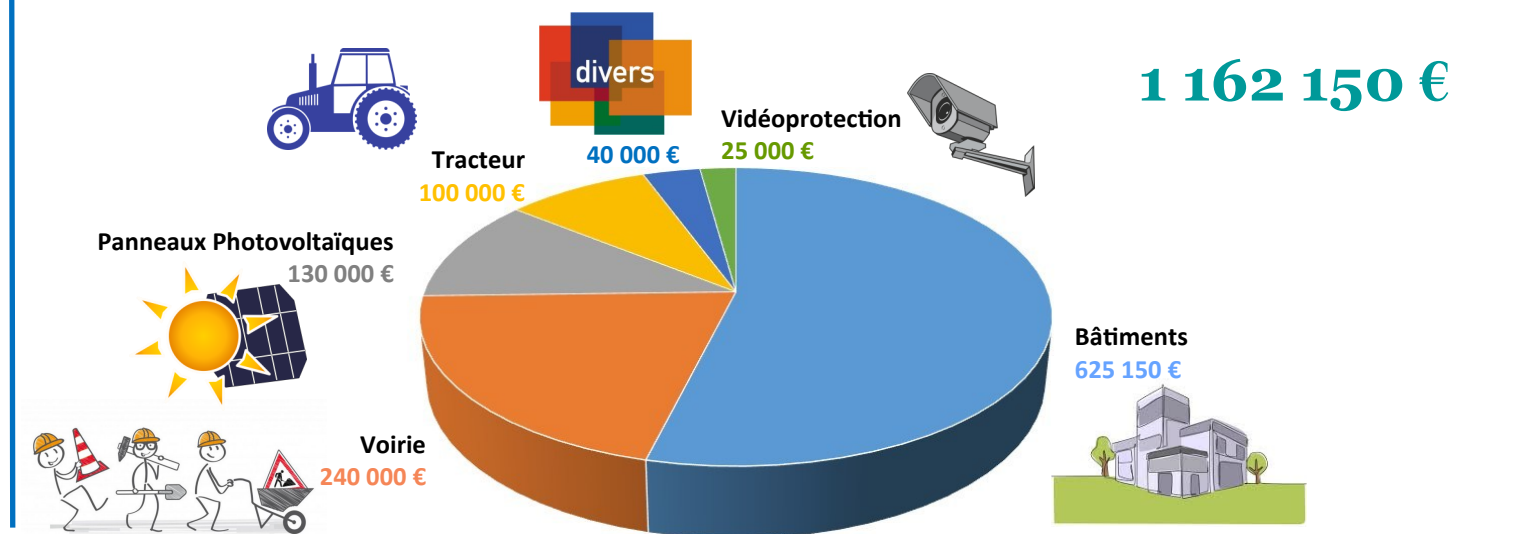
C'est un indicateur de gestion qui mesure la capacité de la collectivité à dégager au niveau du fonctionnement, des ressources propres pour financer les dépenses d'équipement, une fois les dettes remboursées.
En 2024, elle s'élève à 206 939 €, soit 179 €/habitant, montant nettement supérieur à la moyenne départementale (88 €/habitant), régionale (94 €/habitant) et nationale (109 €/habitant).

Section d'Investissement 2024

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.
Les dépenses d'investissement de la collectivité réalisées en 2024 s'élèvent à 1 225 161 €. Financées à 66% par notre excédent de fonctionnement, à 13% par des subventions, à 11% par le FCTVA (récupération TVA) et à 0,4% par la taxe d'aménagement.
Elles concernent principalement la construction des 6 logements, les sols sportifs, le city stade, l'amélioration du système de chauffage du groupe scolaire, les logiciels périscolaires, de gestion comptable et administrative.

Investissements 2025

1 162 150 €



LE PHOTOVOLTAÏQUE

La commune de Souprosse est concernée par le décret tertiaire qui impose aux collectivités à l'horizon 2050 de réaliser 60% d'économie sur la consommation énergétique de leurs bâtiments de plus de 1000 m². Une des solutions pour atteindre cet objectif est de produire en autoconsommation son électricité.
La commune a donc investi dans deux installations de production, une sur le groupe scolaire d'une puissance de 14 KW crête et une sur le hall des sports d'une puissance de 102 KW crête le tout représentant 170 000 KWh.
Pour comparaison notre commune consomme environ 130 000 KWh sur l'ensemble des bâtiments communaux. Les collectivités peuvent opter pour l'autoconsommation collective qui consiste à produire sur un site et répartir cette production sur d'autres bâtiments communaux ayant des raccordements différents (mairie, salles associatives, ...) permettant d'optimiser l'énergie produite.
Toujours dans le même domaine, accompagnés par le GPPEP (Groupement des Particuliers Producteurs d'Électricité Photovoltaïque), nous avons organisé des réunions publiques, afin de recenser les éventuels projets des administrés souprossais pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur toitures.
L'objectif est de mettre en place un groupement de commandes auprès d'entreprises qui respectent un cahier des charges bien précis afin de sécuriser les projets tout en bénéficiant d'un bon rapport qualité prix. Il est toujours possible de vous inscrire auprès du secrétariat de mairie.



LOTISSEMENT BONJOUR 3

Après l'acquisition d'une parcelle de 4 ha 19 a 46 ca auprès de l'indivision FAUTHOUX, nous sommes en mesure de démarrer l'aménagement du lotissement Bonjour 3.
Il comptera 44 lots et un macro lot réservé aux logements à loyer modéré. La surface des terrains variera de 375 m² à 615 m².
Renseignements auprès du secrétariat de mairie.



LA VIDÉOPROTECTION

Partie routière : caméras de reconnaissance de plaques d'immatriculation au nombre de 3, dont 2 sont positionnées au niveau de la mairie et enregistrent le passage des véhicules venant de Tartas et de Saint Sever et 1 au niveau des arènes pour la route de Meilhan. Les enregistrements seront utilisés sur réquisition de la gendarmerie pour enquête.
Surveillance des zones publiques par des caméras dites « d'ambiance » au nombre de 5 :
- jardin et parking devant la mairie
- place sports et loisirs, pharmacie, pôle santé
- ateliers communaux et arrière des salles,
- parking pôle associatif
- extérieur école côté parking.
Elles seront utilisées soit sur réquisition de la gendarmerie ou pour traquer les incivilités. Les enregistrements seront conservés 1 mois et ne pourront être consultés que par le maire et un adjoint.